

INFOS T.H.C.B

Magazine mensuel
de la fédération Textile Habillement Cuir et Blanchisserie

la
cgt

AVRIL 2024

422



**pour les droits
des travailleuses
et des travailleurs**

Manifestons le 1er mai pour vivre mieux !

Edito

03

**1er mai : pour une
mobilisation festive
mais revendicative**

Salaires

04

**Comment patronat
et gouvernement ont
réussi à les tasser**

Textile

07

**Point sur la fusion
de la branche Textile
Artificiel et Synthétique**

Informez-vous



thcb-cgt.fr

KLĒSIA

Pro

SOCIAL

VOUS INFORMER SUR LA PROTECTION SOCIALE

En tant qu'**employeur, délégué syndical d'entreprise** ou **partenaire social de branche**, vous négociez et pilotez un contrat de complémentaire santé ou de prévoyance.

Vous souhaitez mieux comprendre l'environnement et l'actualité de la protection sociale, les initiatives prises en matière d'action sociale et de prévention de la part de KLESIA et ses partenaires. Vous voulez retrouver facilement la façon dont la santé et la prévoyance se déclinent dans votre branche ? Avec **KLESIA Pro Social** c'est dorénavant possible.

KLESIA Pro Social, c'est quoi ?

C'est une application mobile reliée à un site internet qui réunit **une veille réglementaire, des fiches techniques** afin de retrouver et partager facilement les notions de base, un **espace dédié aux adhérents des fédérations patronales et syndicales de chaque branche** dont KLESIA est partenaire.

Comment y accéder ?

- Vous pouvez **télécharger l'application** à partir d'un smartphone Apple ou Android.
- Vous pouvez également **consulter le contenu de l'application** et effectuer vos démarches d'accréditation de l'espace dédié aux branches **à partir du site internet suivant : <https://www.klesiaprosocial.fr/>**

Pour accéder à l'espace branches, cliquez sur celle qui vous intéresse, inscrivez-vous en remplissant le formulaire proposé en précisant le nom de votre entreprise, la fédération patronale ou syndicale dont vous dépendez et la branche à laquelle vous souhaitez accéder. Vous recevrez un mail dès que nous aurons effectué votre accréditation.

2-000.114/21 - PHOTO GETTYIMAGES

**Télécharger dès à présent
l'application via**

Pour Apple



Pour Android



- Prenez le QR Code en photo avec votre smartphone
- Pensez à installer une application de lecture des QR Code au besoin
- Et en cas de difficulté, n'hésitez pas à contacter l'assistance KPS à l'adresse suivante : assistance.KPS@klesia.fr



Hassen Nassi
Secrétaire général

1^{er} mai : pour une mobilisation festive mais revendicative

Toutes ces récentes attaques contre notre modèle social auront, néanmoins, permis de créer un bloc contestataire syndical plus élargi, qui évolue dans un nouveau paysage syndical. Face à un président de la République qui traite les syndicats comme une force négligeable et malmène la démocratie sociale, les syndicats vont devoir faire la démonstration d'une force et d'une capacité à s'organiser plus efficacement dans la lutte syndicale.

Au quotidien, ce sont plusieurs conflits qui alimentent la colère sociale, là où travailleurs, chômeurs et retraités sont maltraités et réduits à la pauvreté. Ce recul social est devenu à un tel point intolérable, qu'il est grand temps que la « convergence des luttes » soit désormais à l'ordre du jour.

L'heure est au sursaut syndical et populaire pour dire stop à l'austérité que nous inflige ce président au service du capital. Travailler pour vivre, et non pas, vivre pour travailler, d'autant plus que vivre décemment de son salaire, mieux se soigner, pouvoir profiter de sa retraite, et être indemnisé en cas de chômage, voilà ce que sont nos aspirations en tant que citoyens qui contribuent, par leur travail, à la richesse du pays.

Défendre notre modèle social, garantissant une protection contre la précarité, est aujourd'hui plus que vital, et c'est pourquoi ce 1er mai devra plus que jamais, s'annoncer sous le signe d'une union forte des syndicats.

Une journée de mobilisation des syndicats, des travailleuses et travailleurs, des chômeurs, des retraités sans oublier les jeunes, afin d'unir nos efforts pour contester contre la politique injustement sociale menée par ce gouvernement, et pour porter nos exigences de paix, de solidarité internationale, de notre refus inconditionnel d'une austérité imposée, et de rejeter en bloc l'imposture des idées d'extrême droite, sans oublier la nécessité absolue de renforcer nos libertés syndicales.

**Construisons dans nos entreprises
la culture du collectif
qu'inspire le syndicalisme**

Rassemblons-nous, ce 1er mai, pour une journée festive mais revendicative. Ne laissons plus ce gouvernement continuer de

nourrir aux yeux des travailleurs, une volonté de ringardiser les syndicats, et de museler toutes contestations, afin de faire passer aux forceps des réformes qui ne profitent qu'aux plus riches, quitte à criminaliser les actions syndicales. Nous devons retrouver dans nos entreprises la culture du collectif qu'inspire le syndicalisme, et il nous faut aussi, nous adresser à la jeunesse, car les jeunes sont l'avenir des luttes syndicales. Il va falloir davantage se faire entendre dans les syndicats, car c'est du côté du syndicalisme que les travailleurs pourront trouver un relais, en attendant une plausible perspective de changement politique. Malgré l'acharnement de ce gouvernement, nos convictions et notre engagement syndical demeurent intactes, car il y aura toujours un 1er mai pour nous le rappeler. ■

Comment patronat et gouvernement ont réussi à tasser les salaires ?

Le problème ce n'est pas que le SMIC soit indexé sur les prix, mais que tous les salaires ne le soient pas

Quand les prix augmentent, le SMIC est revalorisé automatiquement d'autant, c'est ce qu'on appelle « l'indexation ». Imposée par le code du travail, il s'agit du dernier rempart de protection minimale pour maintenir le niveau de vie de celles et ceux au salaire minimum. Ce n'est pas du plus, c'est simplement éviter d'avoir du moins.

Mais le Smic reste trop bas pour vivre (c'est le 6ème d'Europe), et la CGT propose de l'augmenter à 2000 € brut (contre 1766€ actuellement). De l'autre côté, jamais les entreprises n'ont versé autant de dividendes aux actionnaires. Avec notamment une organisation de la sous-traitance en cascade et un moins disant social sur le dos des salarié-es.

Indexer tous les salaires permettrait de ne pas perdre et faire retrouver aux négociations sur les salaires dans les branches et les entreprises leur raison d'être : augmenter les salaires.

Comme les salaires ne sont pas indexés sur les prix, il y a un tassement et les salarié-es sont de plus en plus nombreux à être rattrapés par le SMIC

Les salaires au-dessus du SMIC ne sont, eux, pas indexés sur l'inflation. Dans les négociations de branches comme d'entreprises, les employeurs refusent de revaloriser les salaires autant que l'inflation. D'ailleurs plus de 50 minima de branches sont en dessous du SMIC. Résultat : comparé à la hausse des prix, les salaires ont diminué en valeur de 5% depuis 3 ans et l'écart entre le SMIC (1398 € net) et le salaire médian (2200 € net) n'a jamais été aussi faible.

Plus de 3 millions de travailleurs se retrouvent aujourd'hui au SMIC rien que dans le privé (plus encore avec la fonction publique), soit près d'1 salarié sur 5. C'est ce que le gouvernement appelle la « smicardisation », à laquelle il envisage de répondre en fragilisant l'indexation automatique du SMIC plutôt que de penser à protéger tous les salaires !



Il y a un intérêt pour les patrons : moins ils payent les salariés, plus les aides publiques pour leurs entreprises sont importantes

Contrairement aux salaires, les aides publiques aux entreprises, sous formes d'exonérations de cotisations sociales, sont bien indexées sur le SMIC. En effet : plus les salaires sont bas et proches du SMIC, plus les aides publiques sont hautes. En plus de bloquer les salaires pour augmenter leurs profits, les directions d'entreprises ont un intérêt supplémentaire à maintenir les faibles salaires pour bénéficier d'encore plus d'argent public... c'est tout bénéf... Mais ces exonérations de cotisations diminuent notre salaire brut et affaiblissent notre système de protection sociale (en cas d'arrêt maladie, de licenciement ou pour nos retraites...).

Plutôt qu'augmenter nos salaires, la « solution » des primes occasionnelles non cotisées ?

Les directions d'entreprises préfèrent nous accorder, quand elles en ont envie ou y sont obligées, des primes, occasionnelles et non cotisées comme celle de partage de la valeur (PPV, dite aussi Macron ou Gilets jaunes). On est content sur le moment mais c'est comme des « pourboires » puisqu'elles ne comptent ni pour le chômage, ni pour la maladie, ni pour la retraite. Pire, souvent les employeurs nous cèdent ces primes en remplacement des augmentations de salaires... ce qui leur permet de maintenir nos salaires bas et de percevoir encore plus d'exonérations de cotisations sociales : près de 80 milliards d'euros chaque année payés par l'Etat, donc principalement par celles et ceux qui ont le moins puisque la moitié des ressources de l'État proviennent de l'impôt le plus injuste qu'est la TVA.

Même le gouvernement reconnaît que l'on ne peut pas vivre avec le SMIC actuel et les bas salaires puisqu'il compense avec la prime d'activité les revenus de celles et ceux qui travaillent

Augmentée à la suite de la mobilisation des Gilets jaunes, la prime d'activité a été revalorisée pour atténuer la colère populaire. Cumulée au SMIC cela correspond à celui revendiqué par la CGT, soit 2000 euros brut par mois. La prime d'activité permet de survivre au mois le mois mais elle n'est pas du salaire. Pire, elle est en fait une aide publique supplémentaire aux entreprises, de 12 milliards d'euros chaque année.

Macron : « le Robin des bois des riches »

À vouloir regarder toujours dans le même sens, et avec le même dogme idéologique depuis son arrivée à l'Élysée, Emmanuel Macron aura réussi à la fois à faire déraiper les comptes publics et à augmenter la dette, comme jamais avant la fin de son règne !

Pour comprendre la situation d'aujourd'hui, il faut se rappeler quelques instants ces messages subliminaux au début de son règne autour « des premiers de cordée » ou « de la théorie du ruissellement » en parallèle de sa politique fiscale pour les plus riches !

Des réformes incompréhensibles pour le grand public comme la flat tax, la CVAE, l'IFI et d'autres réformes qui ont permis de redistribuer aux grandes entreprises et aux plus riches des milliards d'euros. C'est pour le moins **70 milliards** qui auront été donnés aveuglément tous les ans au 1% des personnes les plus riches. Un scandale tout d'abord quand on sait que le président a trompé les Français avec sa doctrine économique, jamais démontrée et même démontée en 2021 par la commission d'évaluation des politiques publiques ou d'autres enquêtes économiques. Une honte ensuite, car au lieu de redistribuer vers les populations les plus vulnérables d'entre nous, les gouvernements sous la présidence Macron ont saigné les demandeurs d'emplois avec trois réformes depuis 2019 pour diminuer l'indemnité chômage par deux sur la durée.

Cette politique répressive autour des plus précaires lui aura permis surtout de contenir vers le bas les salaires malgré l'inflation galopante et de stigmatiser par la même occasion les catégories dites seniors. Aujourd'hui même en fin de mandat et sans majorité, ce président butté et entêté s'acharne toujours dans

ses réformes libérales pour détricoter l'ensemble de la protection sociale tout en affaiblissant les syndicats dans les entreprises.

RAPPORT OXFAM 2/3 des bénéfices distribués en dividendes



Pourtant, des mesures existent pour renforcer la cohésion sociale et mettre en place des politiques plus justes pour résorber les comptes publics. Il faudrait remettre en cause les exonérations de cotisations sur les salaires compris entre 1,6 et 3,5 fois le SMIC pour toutes les entreprises. Ce dispositif public a montré son inutilité dans toutes les enquêtes parlementaires et rapporterait **15 milliards d'euros** à l'État. C'est ce dont nous avons besoin actuellement pour financer humainement la dépendance de nos aînés. Nous aurions aussi besoin de taxer fortement toutes les en-

treprises cotées en bourse qui rachètent leurs propres actions pour accroître les dividendes des actionnaires, au lieu d'investir dans le développement de leur entreprise ou de redistribuer une partie plus large du capital vers les salariés.

Autre mesure pointée cette fois-ci par la cour des comptes en 2023, l'apprentissage. Bien évidemment, nous apprécions la main tendue des pouvoirs publics vers nos jeunes en difficulté scolaire. Mais le fait d'avoir supprimé quasiment tous les critères a pour conséquence que l'apprentissage est devenu une aubaine d'aide publique pour les entreprises. Ce dispositif pour tous nos jeunes préparant un diplôme inférieur ou égal au niveau bac+5 ouvre dorénavant une aide publique de 6000 € par an. Une aubaine pour les entreprises, mais un gouffre de **17 milliards d'euros** sur nos comptes publics ! Revenir avant la réforme de 2018 rapporterait 10 milliards d'euros supplémentaires pour nos hôpitaux ou nos services publics. On pourrait faire de même avec d'autres réformes Macron, comme l'Impôt sur la Fortune Immobilière ou le prélèvement forfaitaire unique, dont la finalité permet toujours d'enrichir les Français les plus fortunés au détriment de la protection sociale conçue pour tous !

D'où la priorité aujourd'hui à revenir sur une réforme fiscale donnant des moyens financiers à la puissance publique et rétablissant une justice fiscale mise à mal par notre cher président. ■

NEGOCIATION DE BRANCHE

Réunion des syndicats du Textile Artificiel et Synthétique : le point sur la fusion de la branche

Une réunion des syndicats du Textile Artificiel et Synthétique (TAS) a eu lieu le 12 avril 2024 dans les locaux de la fédération. L'objectif était de faire un point sur la négociation concernant la fusion de la convention du TAS avec celle du TEXTILE.

Depuis le 07 Aout 2023, la branche du TAS a officiellement fusionné avec la branche du TEXTILE. Néanmoins, un accord de survie des garanties de la branche du TAS a été signé afin de poursuivre les négociations jusqu'au 30 juin 2024. Il aura fallu de nombreuses réunions de négociations pour trouver des compromis afin de sauvegarder les garanties des salariés du TAS. Notre fédération a maintenu la pression durant les échanges avec le patronat, tout au long du processus de fusion pour faire valoir les droits des salariés du TAS et du TEXTILE. Les sept thèmes suivants ont été identifiés et inscrits dans l'accord de méthode négocié le 17 octobre 2022 :

- Temps de travail
- Classifications
- Contrat de travail
- Egalité professionnelle & RSE
- Champ d'application de la CCN
- Prévoyance et frais de santé
- Représentant du personnel

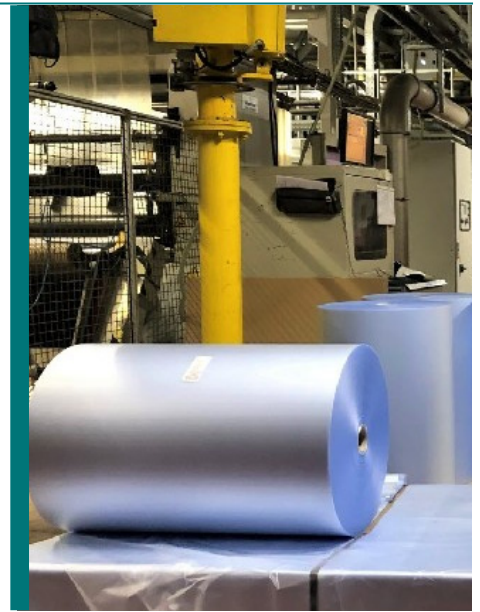
Des points seront intégrés dans le tronc commun, et ceux qui ne pourront pas l'être se verront annexés de manière spécifique.

Les annexes spécifiques sont les suivantes :

L'indemnité conventionnelle de licenciement la plus favorable entre celle prévue par la CCN TAS&PA et celle prévue par la CCN de l'Industrie textile ou les dispositions légales et réglementaires en vigueur à la date de leur départ ;

- L'indemnité de départ en retraite la plus favorable entre celle prévue par la CCN TAS&PA et celle prévue par la CCN de l'Industrie textile ou les dispositions légales et réglementaires en vigueur à la date de leur départ ;
- Maintien des gratifications d'ancienneté de la CCN TAS&PA dans les conditions et modalités arrêtées à la date définie ;
- Maintien des congés supplémentaires d'ancienneté de la CCN TAS&PA dans les conditions et modalités arrêtées à la date définie ;
- Maintien de l'indemnisation des maladies, accidents, maladies professionnelles et accidents du travail de la CCN TAS&PA dans les conditions et modalités arrêtées à la date définie.

Un accord portant sur ces annexes spécifiques sera soumis dans les prochains



jours à la Direction générale du travail (DGT). Une décision favorable de la DGT permettra, fin juin 2024, d'aboutir à un accord final de fusion des 2 branches, qui sera ensuite proposé à la signature finale des organisations syndicales.

A ce stade, l'ensemble des syndicats du TAS ont approuvé l'avancement des travaux menés, et certains d'entre eux ont déjà adopté la résolution en interne, de porter les annexes spécifiques en accord d'entreprise avec leur direction. ■

DROITS

Les « bons de délégation » : une pratique patronale qui ne doit pas entraver le droit syndical

L'utilisation des heures de délégation répond à un principe simple : l'absence de contrôle par l'employeur, et la liberté de l' élu (ou du mandaté).

Non seulement les heures de délégation bénéficient d'une « présomption de bonne utilisation », qui fait que l' élu ou mandaté n'a pas à justifier de pourquoi il les utilise, mais l'employeur n'a pas le droit de prévoir une autorisation pour poser ses heures de délégation. En revanche, le droit autorise de prévoir une *information* préalable (et non une autorisation), notamment par les « bons de délégation ». Mais cette pratique doit être encadrée de manière à empêcher tout contrôle par l'employeur sur les délégué-es, et à garantir l'exercice effectif des mandats.

Éléments de droits si l'employeur a mis ou veut mettre en place des bons de délégations :

Le contenu : ils ne peuvent servir qu'à *informer* de la prise d'heures, et en aucun cas demander d'en préciser le motif ou le lieu.

Le délai de prévenance : il doit être suffisamment court pour

permettre que les heures puissent être posées le plus tard possible, qui est une condition à l'exercice du mandat.

La procédure : que cela soit prévu par accord, règlement intérieur ou décision unilatérale, le CSE doit obligatoirement être consulté s'il y a la mise en place d'une formalité préalable à la prise d'heures.

La sanction encourue : en cas de non-respect d'une telle information préalable, le délégué-e, qui est dans l'exercice de son mandat, n'est pas censé pour autant se faire *sanctionner*. Il ne peut l'être qu'en cas d'abus de son mandat, ce que ne constitue pas le fait de ne pas avoir respecté le délai de prévenance ou ne pas avoir rempli un bon de délégation. De plus, la Cour de cassation a précisé qu'il est admis et accepté qu'un élu ne puisse pas respecter un délai de prévenance selon les circonstances d'urgence dans lesquelles parfois intervenir, au risque sinon de constituer un délit d'entrave pour l'employeur. ■

Industrie et environnement, pour des futurs alternatifs

Face au dérèglement climatique et aux bouleversements qu'il entraîne, la CGT lance son plan d'actions syndicales pour l'industrie et l'environnement le 28 mai, au siège de la CGT à Montreuil.

L'objectif poursuivi est de ne plus subir les évolutions et transformations de l'outil de travail, de mieux les anticiper en proposant des projets de reconversion, d'innovation et de transformation de l'appareil productif.

Le textile fait partie des nombreuses filières industrielles sacrifiées avec la disparition de milliers d'emplois. Si la réindustrialisation est une urgence, cela ne peut se faire sous la contrainte de la financiarisation. La journée de lancement permettra d'aborder les enjeux de la réindustrialisation : comment répondre aux défis environnementaux ? Comment produire en France en respectant les enjeux environnementaux ? Comment travailler les contradictions sociales et environnementales ?

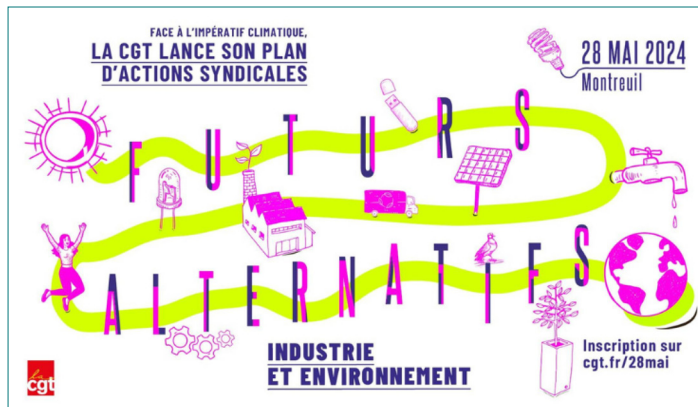
20 syndiqué.es des branches THCB invité.es

Nous invitons une vingtaine de syndiqué-es des branches THCB à participer. Merci à celles et ceux intéressés par cette journée de bien vouloir se rapprocher de la Fédération ou nous envoyer un mail (thc@cgt.fr).

La fédération THCB fait des propositions telles que mettre des critères stricts, sociaux et environnementaux dans l'attribution de marchés publics. Il s'agit d'un levier fort, et qui a du sens, pour relocaliser une partie des productions en France et obliger à améliorer les conditions sociales et environnementales pour les travailleurs des autres pays.

Dans le textile plastique, travailler sur des mixtes de production pour maintenir nos usines et nos emplois

Dans le textile plastique, il y a une nécessité de limiter les pollutions issues du pétrole, qui vont entraîner des évolutions de nos productions et doivent être anticipées, car nous n'accepterons jamais les licenciements pour des choix industriels ou financiers. Il existe des pistes alternatives pour maintenir nos usines et nos emplois, en travaillant sur des mixtes de production, avec des plastiques pétroliers, recyclés, régénérés ou biodégradables... pour diminuer l'impact environnemental.



Mettre des critères stricts, sociaux et environnementaux dans l'attribution de marchés publics : pour la CGT THCB, un levier fort, et qui a du sens, pour relocaliser une partie des productions.

C'est autour de ces débats que se déroulera cette 1ère journée, avec comme objectif de favoriser la reprise en main par les salarié-es sur la finalité de leur travail. Cette rencontre permettra de faire connaître les outils CGT et les différentes démarches pour aider à construire un projet alternatif de reconversion ou de transformation de l'appareil productif.

Un retour détaillé de la journée sera fait dans le journal fédéral et des initiatives pourront être faites dans nos entreprises. ■

vous êtes la cgt ?



Pas de droits,
sans syndicat
Pas de syndicat,
sans syndiqué.es
Plus forts ensemble,
on s'organise !
Syndiquez-vous
sur thcb-cgt.fr



Mensuel édité par la Fédération THCB
263 rue de Paris
Case 415
93514 Montreuil

Tél. 01 55 82 84 89
Email : thc@cgt.fr
Site internet : www.thcb-cgt.fr
Direction de la publication : Maurad Rabhi

Imprimerie ADDAX - Tél. 01 55 82 84 10
N° de commission paritaire : 1224 S 06717
N° ISSN : 2780-6901
Dépôt légal AVRIL 2024



thcb-cgt.fr